ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE DU DÉPARTEMENT DU GARD, A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nismes, le 1er. Juillet 1791.

MESSIEURS,

LORSQU'ENTRAINÉ vers un écueil imprévu, le vaisseau de l'État est menacé d'une secousse violente, tous les Fonctionnaires publics doivent courir à leur poste. A la nouvelle du danger où les ennemis de la chose publique vouloient précipiter la France, les Membres du Conseil du Département du Gard alloient d'eux-mêmes se ranger autour de la Loi, tandis qu'au nom de cette Loi, le Directoire s'empressoit de les convoquer.

En se réunissant, ils ont porté leurs regards inquiets et vigilants, et sur l'ensemble de l'Empire, et sur la partie confiée à leur Administration. Témoins de vos généreux travaux, pleins du souvenir de ces luttes glorieuses que vous aviez

soutenues contre le despotisme, ils étoient rassurés d'avance sur la destinée du Peuple français. Combien leur confiance n'a-t-elle pas dû s'accroître encore, en voyant quelle attitude calme et fière les Pères de la Patrie ont conservée au milieu de l'orage, en apprenant les précautions combinées, les mesures promptes et vigoureuses, tous les secours enfin que leur sagesse a rassemblés autour des Citoyens et de l'État !

Se repliant ensuite sur eux-mêmes, se communiquant leurs connoissances locales, ils ont trouvé, dans le résultat uniforme de leurs observations, de nouveaux motifs de satisfaction et de sécurité : les passions s'appaisent, les erreurs se dissipent, l'indifférence disparoît, et tous les Citoyens ouvrent les yeux sur leurs véritables intérêts, sur l'intérêt de la Patrie. Dans tout le Département se manifestent, avec énergie, le même dévoûment pour la liberté publique, le même concours pour l'ordre et la paix intérieure, la même activité pour l'exécution des Lois, la même vénération pour le Corps constituant, le même vœu pour la gloire et la majesté de l'Empire.

Ainsi vous recueillez déjà les plus doux fruits de vos longs travaux ; vous avez créé la Nation française, vous lui avez imprimé un grand caractère ; et certes, elle le déploie aujourd'hui dans une circonstance bien difficile et de la manière la plus imposante.

Pénétrés d'admiration pour l'Assemblée Nationale, et soumis sans réserve à ses Décrets, par-tout où des Citoyens se trouvent rassemblés, leur premier besoin est de faire éclater l'expression de ces sentimens. Hier encore, les Électeurs réunis du Département du Gard ne vouloient commencer leur choix, qu'après vous avoir offert ces justes tributs. La Loi qui suspend leurs fonctions leur est envoyée, aussitôt ils se retirent en silence ; l'ardeur de leur patriotisme cède à la voix

impérieuse de leur devoir, et il ne leur faut qu'un instant pour sentir que cet acte prompt d'obéissance est l'hommage le plus pur que puissent vous offrir des cœurs citoyens.

Ce que l'Assemblée Électorale n'a pu faire, nous venons nous en acquitter aujourd'hui. Nous vous promettons, au nom des peuples de cette contrée, respect sans bornes pour les Lois; fidélité inviolable à la Constitution; courage et constance contre les ennemis de la chose publique; zèle et exactitude à faire acquitter les contributions; protection pour les propriétés et les personnes; et la surveillance la plus active pour entretenir la paix et la fraternité.

Continuez donc à travailler sans relâche et avec assurance au majestueux édifice que vous étiez prêts de couronner. Quand vous en posâtes les premières bases, vous vous pénétrâtes du vœu formé par la Nation entière. Fière de ses Représentans, confondant dans son amour les Législateurs et la Loi, elle n'aura jamais d'autre volonté que celle des Régénérateurs de la Monarchie française.

Signés, P. VIGIER, présidant le Directoire; BOISSIERE; BARAGNON; GALISSARD; VINCENS; MEYNIER; NOURRIT; LACOMBE; CAMPELS; J. JULIEN TRELIS; CAZALIS; LATOUR-DUPIN; P. DAVID; MADIER; BOUSQUET; DAUTUN; LECOINTE; BRUNETON; M. A. SAUVAIRE; GUION; CHABAUD; GUIZOT; DEFOS; SAUVAN; BERTHEZENE; POULON; GILLES; J.PIEYRE; GRIOLET, P. G. S.; RIGAL, Secrétaire-Général.

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur National du Département du Gard, rue des Fourbisseurs. 1791.